

DATE DE CONVOCATION: 21 octobre 2021

L'an deux mil vingt-et-un, le **vingt-huit octobre** à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué s'est réuni sous la présidence de Monsieur Laurent CLEMENTONI, Maire

Etaient présents : Monsieur Laurent CLEMENTONI, Monsieur Yvan MORIN, Madame Nathalie LEVETEAU, Monsieur Francis DURAND, Monsieur Philippe BONNEAU, Madame Florence MAZÉ, Monsieur Laurent LIDOUREN, Madame Ghislaine COURTÉ, Monsieur Jean-Pierre PORCHER, Madame Corinne MOUSSY.

Etait absent excusé : Monsieur Xavier EVEN

Monsieur Philippe BONNEAU est élu secrétaire.

Ordre du jour :

1. Compte rendu des décisions du Maire (Articles L2122-22 et L2122-23 du CGCT)
2. Création de la régie mixte de Garancières-en-Beauce
3. Sortie sur chemin pour la propriété 21 rue d'Authon
4. Travaux et acquisition :
 - Panneau d'information lumineux
 - Construction « Bugar »
 - Extension salle des Garances
 - Installation fibre
5. Projets :
 - Changement fenêtres salle du conseil
 - Néo farm
 - stop rue Saint Fiacre
6. Point sur le PLUI
7. Compte rendu des Commissions et des Syndicats
8. Questions diverses

Monsieur le Maire propose de rajouter à l'ordre du jour le point suivant :

- Convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme par Eure-et Loir Ingénierie (ELI)

Le Conseil Municipal accepte à l'unanimité cette modification à l'ordre du jour.

Monsieur le Maire donne lecture du compte rendu de la dernière réunion qui est approuvé à l'unanimité.

Compte rendu des décisions du Maire

- Vu l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) précisant les délégations susceptibles d'être accordées au Maire durant le mandat municipal.
- Vu les délégations accordées à Monsieur le Maire par délibération du Conseil Municipal en date du 16 juin 2020.

- Vu l'article L 2122-23 du C.G.C.T. stipulant que les décisions prises dans le cadre des délégations accordées doivent faire l'objet d'un compte rendu au Conseil Municipal.

Le Conseil Municipal prend note de la décision suivante :

- Décision n°8/2021 : la réalisation du cahier des charges de l'appel d'offres d'une maison individuelle confié au Cabinet ASSELIN économiste sis à Dourdan (91) pour un montant de 16 800,00 € HT soit 20 160,00 € TTC.

DELIBERATIONS

CRÉATION D'UNE RÉGIE MIXTE DE GARANCIERES-EN-BEAUCE

Vu décret n° 2012-1246 du 7 novembre 2012 relatif à la gestion budgétaire et comptable publique, et notamment l'article 22 ;

Vu le décret n° 2008-227 du 5 mars 2008 abrogeant et remplaçant le décret n° 66-850 du 15 novembre **1966 relatif à la responsabilité personnelle et pécuniaire des régisseurs ;**

Vu l'article L.315-17 du Code de l'Action Sociale et des Familles ;

Vu l'article L.6143-7 du Code de la Santé Publique ;

Vu les articles R1617-1 à R.1617-18 du Code Général des Collectivités Territoriales relatifs à la création des régies de recettes, des régies d'avances et des régies de recettes et d'avances des collectivités territoriales et de leurs établissements publics locaux ;

Vu l'arrêté du 3 septembre 2001 relatif aux taux de l'indemnité de responsabilité susceptible d'être allouée aux régisseurs d'avances et aux régisseurs de recettes relevant des organismes publics et au montant du cautionnement imposé à ces agents ;

Vu l'avis conforme du comptable public assignataire en date du 15 octobre 2021 ;

Après débat et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide, à l'unanimité,

DECIDE

ARTICLE PREMIER - Il est institué une régie de recettes et d'avances de Garancières-en-Beauce.

ARTICLE 2 - Cette régie est installée à la mairie de Garancières-en-Beauce.

ARTICLE 3 - La régie fonctionne du .1^{er} janvier au 31 décembre

ARTICLE 4 - La régie encaisse les produits suivants :

- | | |
|--|----------------------------------|
| 1. Location de la salle des Garances (location et caution) | Compte d'imputation : 752 et 165 |
| 2. Manifestations communales (repas des aînés, repas du 14 juillet) | Compte d'imputation : 758 |
| 3. Sorties organisées par la commune (week-end, sortie des ados...) | Compte d'imputation : 758 |

ARTICLE 5 - Les recettes désignées à l'article 4 sont encaissées selon les modes de recouvrement suivants :

- 1° : chèques bancaires;
- 2° : cartes bancaires
- 3° : virement

Elles sont perçues contre remise à l'usager de quittances P1RZ ou factures

ARTICLE 6 - La régie paie les dépenses suivantes :

- | | |
|--|--------------------------------|
| 1) achat divers pour les manifestations communales | 1) Compte d'imputation : 623 |
| 2) remboursement de caution | 2) Compte d'imputation : 165 |
| 3) achats divers atelier municipal | 3) Compte d'imputation : 60632 |
| 4) remboursement d'acomptes | 4) Compte d'imputation : 752 |

ARTICLE 7 - Les dépenses désignées à l'article 7 sont payées selon les modes de règlement suivants :

- 1° : chèques bancaires;
- 2° : cartes bancaires

ARTICLE 8 - Un compte de dépôt de fonds est ouvert au nom du régisseur ès qualité auprès de la Direction Départementale des Finances Publiques de l'Eure et Loir.

ARTICLE 9 - L'intervention d'un mandataire a lieu dans les conditions fixées par son acte de nomination.

ARTICLE 10 - Le montant maximum de l'avance à consentir au régisseur est fixé à 400 €

ARTICLE 11 - Le régisseur est tenu de verser au Trésorier des Villages Vovéens le montant de l'encaisse dès que celui-ci atteint le maximum fixé à l'article 11 et tous les trimestres

ARTICLE 12 - Le régisseur verse auprès du comptable la totalité des justificatifs des opérations de recettes et de dépenses tous les trimestres.

ARTICLE 13 - Le régisseur - est assujéti à un cautionnement dont le montant est fixé dans l'acte de nomination selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 14 - Le régisseur ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 15 - Le mandataire suppléant ne percevra pas d'indemnité de responsabilité selon la réglementation en vigueur ;

ARTICLE 16 - Le Maire et le comptable public assignataire des Villages Vovéens sont chargés, chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente décision.

CONVENTION RELATIVE A L'INSTRUCTION DES AUTORISATIONS D'URBANISME PAR EURE-ET LOIR INGENIERIE (ELI)

Monsieur le Maire, rappelle la délibération n° 1501/004 du 13 janvier 2015 approuvant l'adhésion au service d'instruction des autorisations de droit des sols mis en place par l'Agence technique départementale à compter du 1er juillet 2015.

Monsieur le Maire, rappelle la délibération n° 1901/002 du 12 février 2019 l'autorisant à signer la convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme avec l'Agence Technique Départementale.

Monsieur le Maire propose de reconduire cette convention pour une période de 3 ans de 2022 à 2024 et de l'autoriser à signer ce document.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et après en avoir délibéré à l'unanimité

- Accepte de reconduire la convention relative à l'instruction des autorisations d'urbanisme avec ELI pour une période de 3 ans de 2022 à 2024

- autorise Monsieur le Maire à signer la convention.

DEMANDE D'UN ACCES SUR LE CHEMIN RURAL n° 6

Monsieur le Maire informe qu'il a reçu une demande des propriétaires de la propriété sise 21 rue d'Authon cadastrée C n° 252 souhaitant un accès sur le chemin rural n°6 dit des Ouches de la Mare.

Le Conseil Municipal, après en avoir débattu et après en avoir délibéré à la majorité (5 votes contre 2 votes pour et 3 votes abstention),

Considérant les accès des propriétés voisines accordés lors des demandes de permis de construire datant de plusieurs décennies ;

Considérant la volonté du Conseil Municipal de ne pas autoriser de nouveaux accès sur les chemins communaux :

Considérant la volonté de ne pas accroître le nombre de véhicules sur ce chemin ;

Refuse l'autorisation de l'accès sur le Chemin Rural n° 6 de la propriété sise 21 rue d'Authon.

DOSSIER A L'ORDRE DU JOUR SANS DELIBERATION

Panneau d'information lumineux

Monsieur le Maire propose d'installer un panneau d'information lumineux a la place du panneau sinistré avant le carrefour rue de Mondoubleau.

Après en avoir discuté, le Conseil Municipal est d'accord pour installer un panneau mais à l'entrée du village côté mare.

Des entreprises seront consultées pour des devis.

Construction Propriété « Bugar »

Monsieur le Maire informe qu'il communiqué à la CCCB le budget de 500 000 € pour le projet de constructions rue d'Authon pour une demande de subvention au titre du CRST.

Le projet de plans réalisés par l'architecte sont communiqués au Conseil. Ceux-ci ne sont pas définitifs.

Extension salle des Garances

Monsieur le Maire informe du devis du cabinet 2CZI pour la réalisation du dossier jusqu'à la demande de permis de construire pour un montant de 18 000 € HT

Installation fibre optique

Monsieur le Maire a été informé que l'entreprise qui réalise la mise en place de la fibre optique avait prévu de mettre des poteaux entre Sermonville et la RD 17. Monsieur le Maire leur a émis un refus d'installer des poteaux mais la commune devra prendre en charge la tranchée pour que la fibre soit enterrée. Le conseil donne son accord. Un devis sera réalisé.

Changement de fenêtres salle du Conseil

Monsieur le Maire indique que deux fenêtres de la salle du Conseil est en bois et en simple vitrage. Il propose de les remplacer à l'identique de celles déjà changées Le Conseil donne son accord. Un devis sera demandé à l'entreprise AUGIERAS.

Projet Neo-Farm

Monsieur le Maire informe qu'il a rencontré les dirigeants du projet de création d'une micro-ferme maraîchère agro-écologique. Une demande de permis de construire sera déposée.

Stop rue Saint Fiacre

Sur proposition de Monsieur le Maire, le conseil municipal est d'accord pour l'installation d'un stop rue Saint-Fiacre au carrefour de la rue d'Authon.

Point sur le PLUI

Monsieur le Maire fait le point sur le PLUI qui n'est pas encore approuvé.

Compte rendu des Syndicats intercommunaux et Commissions

Réunion des Conseillers Départementaux

Monsieur MORIN fait part de la réunion des Conseillers Départementaux et leurs remplaçants du lundi 25 octobre à Garancières aux maires du secteur pour expliquer le fonctionnement du conseil départemental. Il a été évoqué également le passage des camions dans les villages. Une étude a été lancée à ce sujet.

CCCB – commission « enfance – jeunesse »

Madame LEVETEAU fait part de la réunion du 27 octobre 2021 à Viabon de la commission enfance et jeunesse.

Il a été évoqué :

- L'augmentation des effectifs à la garderie et à l'accueil (26 enfants à Sainville)
- le séjour au ski en février
- le marché public des PEP prend fin au 31 décembre, une DSP a été lancée avec la facturation et l'encaissement par le concessionnaire

SIVOS

Madame LEVETEAU et Monsieur DURAND font part de la réunion du SIVOS

Il a été évoqué :

- 1400 élèves inscrits dont 140 inscrits en retard. (8 de Garancières dont 3 de Sermonville)
- Achat de 2 bus avec un emprunt car la subvention de la Région n'a pas encore été versée. Si versement il y a, 2 cars supplémentaires seront achetés.

SICTOM

Monsieur DURAND fait part de la réunion du SICTOM

Il a été évoqué principalement de la modification des conditions d'accès au déchetterie. Les dépôts en déchetterie ne seront plus calculés en fonction du volume, mais en fonction du type de véhicule utilisé. Chaque foyer sera doté de 50 points annuels et ils seront décomptés en fonction du véhicule utilisé : exemple 1 voiture = 1 point - 1 remorque = 1 point

Des points supplémentaires, sans limite de date, pourront être achetés par les administrés.

CCCB – commission « culture et tourisme »

Monsieur LIDOUREN fait part de la réunion à Orgères de la commission culture et tourisme

Pour la culture, il a été fait le bilan du festival itinérant : cout de 15 000 € dont 3 000 € autofinancé par la CCCB, 450 spectateurs dont 30 à Garancières. Il a été décidé de refaire le festival vers fin du mois d'août.

Pour le tourisme, il a été évoqué le partenariat avec l'office du tourisme de Chartres pour le musée de Loigny.

CCCB – commission « assainissement »

Madame COURTE fait part de la réunion de la commission assainissement.

Il a été évoqué :

- Beaucoup de contrôle d'assainissement non collectif
- Des prix de 150 € pour les contrôles et de 450 € en cas d'obstacles
- La CCCB prend la compétence distribution d'eau au 01/01/2026.

Questions diverses

- Monsieur le Maire informe au Conseil Municipal
 - o De la rencontre avec le trésorier des Villages Vovéens.
 - o Du rapport de la Sté Garcia pour le contrôle des poteaux incendies
 - o Qu'un food-truck sera présent les jeudis midis
- Monsieur PORCHER indique qu'il s'est déplacé avec Monsieur EVEN pour rencontrer le fabricant des boîtes à Livres en forme de cabine anglaise. Le devis s'élève, avec les options à 3 123 € HT sans transport. Le Conseil donne son accord, le lieu d'implantation sera discuté lors d'un prochain conseil municipal.
- Madame LEVETEAU informe que le spectacle de Noël aura lieu le vendredi 17 décembre 2021
- Madame LEVETEAU demande si on reporte le week-end en baie de Somme prévu en juin 2020 en juin 2022. Le conseil donne son accord.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 01h00.

Le Maire,
Laurent CLEMENTONI

1^{er} Adjoint au Maire,
Yvan MORIN

2^{ème} Adjoint au Maire,
Nathalie LEVETEAU

3^{ème} Adjoint au Maire,
Francis DURAND

Conseiller Municipal,
Philippe BONNEAU

Conseiller Municipal
Xavier EVEN
Absent excusé

Conseiller Municipal,
Florence MAZÉ

Conseiller Municipal,
Laurent LIDOUREN

Conseiller Municipal
Ghislaine COURTE

Conseiller Municipal,
Jean-Pierre PORCHER

Conseiller Municipal,
Corinne MOUSSY